ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Boissons alcoolisees

Question écrite n° 33255

Texte de la question

Reponse. - Le ministre de l'agriculture informe l'honorable parlementaire que l'elargissement des competences de l'Institut national des appellations d'origine aux aperitifs a base de cidre et poire doit faire l'objet d'une loi modifiant le decret-loi du 30 juillet 1935 portant creation de l'INAO et etablissant la liste des produits d'appellation relevant de sa competence. Un projet a d'ores et deja ete soumis a cette fin au comite national de cet institut qui l'a approuve. Des l'adoption de la loi, les organismes representatifs pour ces boissons pourront saisir l'INAO de propositions visant a reglementer les appellations d'origine ainsi que les conditions de production des produits consideres. Ces propositions pourront alors etre concretisees par decret, conformement a l'article 21 du decret-loi du 30 juillet 1935 susvise.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture informe l'honorable parlementaire que l'elargissement des competences de l'Institut national des appellations d'origine aux aperitifs a base de cidre et poire doit faire l'objet d'une loi modifiant le decret-loi du 30 juillet 1935 portant creation de l'INAO et etablissant la liste des produits d'appellation relevant de sa competence. Un projet a d'ores et deja ete soumis a cette fin au comite national de cet institut qui l'a approuve. Des l'adoption de la loi, les organismes representatifs pour ces boissons pourront saisir l'INAO de propositions visant a reglementer les appellations d'origine ainsi que les conditions de production des produits consideres. Ces propositions pourront alors etre concretisees par decret, conformement a l'article 21 du decret-loi du 30 juillet 1935 susvise.

Données clés

Auteur : M. Fanton André
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33255
Rubrique : Boissons et alcools
Ministère interrogé : agriculture
Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 1987, page 6376
Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1844